I. Les étudiants

L'objectif principal de toute université est de recevoir des étudiants afin de bien les former. L'admission à ce sycle supérieur exige des candidats le baccalauréat ou l'examen spécial d'entrée en faculté qui sont censés mesurer le niveau de connaissance nécessaire permettant aux étudiants de poursuivre des études universitaires en vue de l'obtention, à la fin du premier cycle supérieur, d'un diplôme habilitant généralement le lauréat à exercer une profession ou une activité spécialisée. Cela implique une adéquation entre la formation et l'emploi.

Malheureusement, comme les normes et les règles régissant universellement les établissements de l'enseignement secondaire ont été violées par les autorités de l'éducation nationale, ce fait a influé sur la qualité et le niveau de l'enseignement secondaire aussi bien que sur le taux de réussite à l'examen du baccalauréat. Par exemple, à la session de juin 1990, sur 252 000 candidats, seulement 52 000 ont été admis, soit 20,6 %. Parmi ces derniers, seuls 17 000, soit 6,7 % ont obtenu une moyenne supérieure à 10/20 ! Ce qui fait que deux tiers des lauréats ont été rachetés. Les rachats des candidats au baccalauréats, qui devenaient une pratique courante, pouvaient descendre jusqu'à 7/20. De 1991 à 1993, le taux moyen de réussite à cet examen a été de l'ordre de 20 à 25 %, à peine 2 % des admis ont obtenu la moyenne, les autres ont bénéficié d'un rachat ! Malgré ce fait, sur les 100 élèves de la première année du primaire, 3,5 d'entre eux franchissent les portes de l'université!

Cependant, malgré le faible taux de réussite à l'examen du baccalauréat, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités augmente beaucoup plus rapidement que les capacités d'accueil du système universitaire. Entre les années universitaires 1980/81 et 1991/92, le nombre d'inscrits en graduation a été multiplié par trois ainsi que celui des étudiants inscrits en post-graduation, s'élevant de 5 229 à 15 308, dont 914 en thèse d'Etat, la majorité d'entre eux (58,8 %) en sciences sociales et humaines. Les sciences exactes et technologie ne représentent respectivement que 14,9 % et 13,77 % des inscrits.

Selon le document du ministère des Universités «le rendement de la postgraduation nationale est relativement faible depuis son institution en 1976, seulement 25 % des inscrits ont pu soutenir à ce jour. Ce taux s'explique par les délais de soutenance qui représentent en moyenne 5 ans pour les sciences exactes, technologie, biologie, agronomie et science de la terre, 7 ans pour les sciences sociales et humaines».

La proportion des filles par rapport aux garçons est passée entre 1980 et 1990 de 27,6 % à 32,5 %.

Les effectifs d'étudiants logés en cités universitaires sont passés de 31 945, soit 47,7 % de l'ensemble des inscrits à 96 576, soit 48,9 %.

Le nombre des boursiers s'est élevé de 40 025 étudiants, soit 59,8 % du total à 131 682, soit 67,3 % durant la même période. Le nombre des établissements de l'enseignement supérieur est passé d'une université à Alger et deux annexes à Constantine et Oran en 1962-1963 à 16 universités et à près d'une centaine de cités universitaires en 1991/92. En dépit de l'extension de cette infrastructure physique, ce flux massif des étudiants a eu des conséquences désastreuses. En 1987/88, la filière de l'informatique s'est trouvée confrontée à 50 % de surplus par rapport à ses capacités d'accueil! Afin d'apprécier l'ampleur de ce développement quantitatif impressionnant, une comparaison avec quelques pays développés est nécessaire. Par exemple, le Royaume-Uni ne possédait, en 1960, que 21 universités fréquentées par 107 699 étudiants, le Canada 48 universités fréquentées par 116 466 étudiants, et les Etats-Unis 1 851 établissements d'enseignement supérieur accueillant 3 215 544 étudiants (7).

Une telle croissance rapide a fait que les conditions de vie des étudiants sont devenues tellement lamentables qu'elles les empêchent, non seulement d'étudier, mais de s'épanouir. Ceux qui résident dans les cités universitaires sont entassés, dans la plupart des cas, à 4, à 5 et même à 6 par chambre. De plus, ils sont condamnés à passer beaucoup de temps dans des

queues aux arrêts de bus, devant les restaurants ou dans les bibliothèques. La croissance de l'effectif estudiantin a contribué à la détérioration des conditions d'accueil, de vie, d'études, de loisirs et, par voie de conséquence, de la qualité de l'enseignement dispensé.

En effet, le témoignage d'un enseignant et responsable éminent est accablant à ce sujet. «Il est très difficile de donner une formation de qualité», avait déclaré Djilali Liabès, l'un des rares professeurs compétents à qui a été confiée la responsabilité du ministère des Universités et de la Recherche scientifique. «A 800 personnes par amphithéâtre... Sur les 800, on compte 150 à 200 étudiants qui ont vraiment le niveau et qui arrivent à comprendre et à suivre le professeur. Pour les 600 autres, l'université ne va pas leur offrir la chance (statistique) de parfaire leur formation. Donc, ils vont rester à un niveau moyen si on ne dit pas médiocre et termineront leur cycle sans avoir un défi à relever.

A la fin du premier semestre, les étudiants sont déjà dégoutés de l'enseignement. Car, ils rencontrent des difficultés immenses.

Je le reconnais en tant qu'enseignant, encore davantage en tant que ministre, l'étudiant est obligé de se lever à 6 h 00 du matin après avoir dormi dans des conditions effroyables, inhumaines quelquefois. Il se réveille. Il prend parfois son petit déjeuner... Il est obligé d'attendre le bus 10 minutes pour ne pas dire que, par moments, cela approche des heures. Il arrive à l'amphithéâtre qui est bondé. L'enseignement donne le cours sans conditions, pas de projecteurs de diapos, pas de micro, etc. Ainsi, l'étudiant a un rapport de plus en plus difficile avec l'université. Je ne parle pas des étudiants qui habitent chez leurs parents. Mais 50 % des étudiants fréquentent les cités universitaires.

Quand ils s'y rendent à 17 h 30, la première des choses qu'ils ont en tête, c'est de se reposer un peu d'une journée éprouvante, tout en sachant pertinemment qu'ils ont encore des heures de chaîne à faire pour pouvoir dîner. Si l'étudiant fait le bilan de sa journée, il trouve qu'il a eu 3 heures de cours pour 6 ou 7 heures de temps perdu. Au niveau de la force physique, de l'effort intellectuel, du stress, le bilan n'est pas brillant! A la pensée que cet étudiant doit revenir le soir dans une chambre de 17 m2 qu'il va partager avec 4 autres de ses camarades, il perdra tout ce qu'il a acquis comme connaissances dans l'amphithéâtre. Bien que les difficultés ne soient pas méconnues, cet étudiant se sent insulté, voire agressé.

On ne peut pas séparer la vie de l'étudiant de sa vie à la cité. Cette dernière qui n'est pas faite pour dormir ou pour manger et attendre le calvaire du lendemain. Mais, à la cité, on doit d'abord récupérer ses forces. C'est aussi un lieu de convivialité. L'étudiant doit discuter avec ses copains dans un autrre espace que la chambre universitaire. Il faut qu'il produise de la culture, qu'il fasse du sport, qu'il se distrait en regardant un film ou une pièce de théâtre, etc. On s'aperçoit... que petit à petit, ce genre de préoccupations est complètement sorti de la tête de l'étudiant.

Les collègues et les travailleurs des Cosu sont désespérés. Ils ne veulent pas être des gargotiers. Ils veulent surtout que leurs cités ressemblent un peu à celles qu'ils ont visitées à l'étranger. On peut le faire si les moyens existent. S'ils n'existent pas, on doit les réunir. C'est une question de volonté. Il y a lieu d'en finir avec ce stress, cette agression. Cette formidable démographie estudiantine qui fait honneur au pays et qui, quand même, pose un défi redoutable, doit être prise en charge. C'est la responsabilité de l'Etat et de nous tous.» (interview publiée dans le quotidien El Moudjahid du 31 mai 1992).

Tout cela explique le fait qu'environ 40 % des étudiants admis dans les universités doublent la première année. Le taux de redoublement en tronc commun, en sciences exactes s'élève à 55 % et atteint 80 % en technologie! En outre, l'ampleur des déperditions a atteint un niveau allarmant. Par exemple, de 1985/86 à 1989/90, pas moins de 53 599 étudiants ont abandonné leurs études universitaires. Or, de 1963 à 1990, le système universitaire n'a produit que 183 089 diplômés, dont 20 000 à 22 000 en médecine-pharmacie!

Ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 17,5 % comparée à une croissance moyenne annuelle des diplômés de 13,5 % de 1985 à 1990 (8). En outre, un demi-million d'élèves sont exclus du système scolaire chaque année. Ainsi, sur 100 élèves de première année du primaire, 10 seulement obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires. Et un seul est admis avec une moyenne. Cette déperdition coûte cher au pays qui consacre plus de 30 % de son budget à l'éducation-formation par an. Le coût total des dépenses de fonctionnement, par étudiant, est passé de 5 000 DA en 1971 à 10 000 DA en 1975, 18 000 en 1978 et 20 000 en 1986/87 (le montant des dépenses annuelles de fonctionnement de

l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'est élevé de 119 millions de dinars en 1971 à 421 millions en 1975, et 993,6 millions en 1978, pour atteindre plus de 3,4 milliards de dinars en 1988, ce qui représente 5,2 % des dépenses totales et du budget et 1 % du PIB.

Les dépenses de personnel absorbent 88,6 % et 11,4 % seulement sont consacrés à d'autres dépenses : recherche, achat de livres et de revues, organisation de conférences et de séminaires...! Cette situation est unique au monde. Pis encore, une fois leurs études achevées, les lauréats des universités sont jetés dans un marché de travail saturé! On comprend plus les contradictions des ministres successifs de l'enseignement supérieur. Par exemple, M. Liabès a déclaré à l'APS que l'USTHB de Bab Ezzouar «ne constitue en aucune manière un pôle d'excellence, car ce sont les résultats et la qualité de la formation qui créent ce pôle». Ce désaveu est suivi par la révélation suivante : «Cette ville universitaire demeure en decà des normes internationales du fait de l'inexistence des conditions de travail, telle la bibliothèque dont la capacité d'accueil est de 1 000 étudiants alors que le nombre des étudiants est de 21 000 !» Cette situation est bien connue et dénoncée depuis des années par des enseignants consciencieux, des étudiants, des journalistes, et même par ses prédécesseurs. Au lieu d'agir, notre ministre semble préférer dépenser son énergie et son temps à se lamenter publiquement, allant jusqu'à accuser la société d'avoir «absorbé l'université», c'est-à-dire, de l'avoir étranglée. Donc, implicitement, ce sont les citoyens (et non les autorités compétentes du système universitaire) qui sont responsables des problèmes des universités. Un tel constat de carence milite en faveur d'une politique audacieuse de formation des formateurs dont l'objectif serait l'élévation du niveau de connaissances du corps enseignant de tout le système éducatif qui a été et continue d'être inexpérimenté et sous-qualifié, ce qui explique en partie son faible rendement.

II. Le corps enseignant

Depuis son origine, l'université repose essentiellement sur son corps professoral, appelé chez nous corps enseignant parce que l'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas réellement des professeurs. Le nombre de ce corps enseignant est passé de 6 414 (72,27 % de nationalité algérienne) en 1980 à 14 167 (93,38 % de nationalité algérienne) en 1990. Il faut souligner le fait que la promotion et la révocation sont régies par des règles écrites (et même orales) précises, établies d'avance selon des normes, des critères, ainsi que des standards d'excellence clairs et objectifs, et tenant compte des diplômes requis, des spécialisations à l'intérieur des différentes disciplines enseignées, des degrés d'érudition, de l'effort fourni, de la production scientifique et de sa qualité, des expériences pédagogiques et professionnelles...

Or, les autorités de l'enseignement supérieur n'ont pas respecté les normes, critères et règles régissant les établissements de l'enseignement supérieur à travers le monde. Pour faire face aux flux massifs d'étudiants, elles les ont violées en recrutant non seulement des assistants, possédant soit un DEA, soit un DES ou licence plus deux années d'inscription dans un programme de postgraduation, mais aussi des assistants d'enseignement n'ayant qu'une simple licence. Cette catégorie d'enseignants qui représentait environ 44 % en 1987/88 a été titularisée en 1989 par un arrêté ministériel, en violation de la réglementation en vigueur depuis 1968 !

Le corps des maîtres assistants, constitué par des détenteurs d'un magistère algérien ou de son équivalence, ou d'un doctorat de 3e cycle français ou son équivalence, représente, en 1990/91, 61,3 %, le reste du corps professoral comprenant les professeurs et les maîtres de conférences, détenteurs d'un doctorat d'Etat ou de son équivalence (beaucoup ont bénéficié de promotions de faveur en violation de la loi) ne représente que 10,2 % du total, comparé à plus de 95 % dans les pays anglo-saxons (9)!

Naturellement, une telle sous-qualification du corps enseignant ne peut qu'influer sur la qualité, l'efficacité et le rendement des établissements qui sont sous-équipés, mal entretenus, sous-utilisés et surtout mal gérés et sous-administrés.

III. L'administration

L'administration des universités, constituée généralement par des enseignants n'ayant ni formation spécialisée ni expérience de gestion et assistés par un personnel administratif s'élevant à 25 000 travailleurs, dont un millier de cadres détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur, sous-qualifié, sous-payé et incompétent, fonctionne selon des méthodes artisanales, voire désuètes. Le sous-équipement de cette administration

anachronique mine le fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur. Ce fait saillant est, en partie, à l'origine de l'inefficacité de l'université algérienne. Cette administration est incapable de fournir la logistique nécessaire et de prendre en charge les innombrables problèmes du corps enseignant et des étudiants, tels que la maintenance, l'entretien, l'équipement, les bibliothèques, l'hygiène, la restauration, le logement, le transport, l'expansion de l'infrastructure...

Devant les carences des rectorats, le ministère de tutelle s'est progressivement transformé en super-université mal gérée, désordonnée, bureaucratisée et envahie par des milliers d'enseignants et d'étudiants en quête de régularisation de leurs «dossiers» qui peuvent traîner des années.

Cela a empêché le ministère de jouer pleinement son rôle en tant que centre de coordination, de conception, de planification, et d'animation, et de remplir ses fonctions fondamentales d'orientation, de développement et de contrôle de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. En somme, le personnel enseignant et chercheur, techniciens, cadres de direction, cadres, agents administratifs et techniques (secrétariat). Ce personnel «est le plus important de tous les facteurs qui interviennent dans l'enseignement supérieur. La qualité de cet enseignement dépend, pour une large part, des qualifications de son personnel, c'est-à-dire l'importance, aussi, de la formation et de l'expérience professionnelle dans l'enseignement, la recherche et la gestion et, surtout, dans le domaine de la technologie et de la gestion, de pratique professionnelle» (10).

En outre, ce personnel administratif et de service doit être choisi, promu ou démis selon des règles spécifiques strictes qui prennent également en compte la qualification, la conscience professionnelle, le sens de la responsabilité, l'expérience... Aucun établissement universitaire ne peut fonctionner normalement sans une organisation efficace des services administratifs, techniques et logistiques, ce qui nécessite une gestion scientifique.

Dans les pays développés, l'évolution de l'organisation universitaire et de la diversification de la demande exprimée par la société en mutation rapide a fini par transformer l'université moderne en une «multiversité» contemporaine.

(A suivre)

Demain : De l'université moderne à la «multiversité».

- (7) Murray G. Ross, The University: The Anatomy of Academie, Mc Graw Hill, New York, 1976, p56.
- (8) A. Rebah. Contribution à la réflexion sur l'université. El Watan, 9.19 août 1991.
- (9) Ministère des Universités, Bulletin statistique, n° 20, 1990/91 pp. 22-25.
- (10) Banque mondiale . Op. Cité p10.